

LES NOUVELLES SYNDICALES



N° 66 - Avril 2013

Édito:

Depuis de trop nombreuses années nous répétons sans cesse, comme une lamentation, que nos forêts méditerranéennes n'étaient pas des forêts de production.

Afin de renverser la tendance, le syndicat rappelait systématiquement que si nous ne produisions pas de bois nous avons d'autres valeurs tout à fait honorables.

La loi d'orientation forestière de 2001 allait dans ce sens puisqu'elle attribuait à la forêt deux nouvelles valeurs que sont les fonctions sociale et environnementale.

Le développement récent du bois énergie a été l'occasion de réflexions sur la " non-production " de nos forêts. L'étude du Crpf sur la forêt de la CPA en a été une première illustration.

L'un des résultats de ces réflexions a été de mieux connaître nos massifs et de montrer que nos paysages n'étaient pas tous composés de garrigues et de cailloux; nous avons découvert alors de vrais arbres dont on fait du bois!

Ce fut le déclic, lors de notre AG de Vauvenargues, le thème " faut-il réhabiliter le pin d'Alep?" a démontré que, si nous retrouvons le savoir faire de sa sylviculture, cet arbre n'est pas si médiocre bien au contraire.

suite page 2

In memoriam

Les plus anciens d'entre nous ont sûrement croisé, à l'occasion d'une quelconque manifestation forestière, un grand monsieur à l'élégance très " british ": c'était **Louis Valentin**, président pendant trente ans de notre voisin, le Syndicat des Forestiers Privés du Var.

Il nous a quitté à l'aube de ses 87 ans le 3 janvier 2013.

Nous n'oublions pas qu'il fut aussi le président de l'Union Régionale.

Avant que la coopérative ne soit créée, l'Union Régionale s'est chargée de l'organisation des coupes de bois; il a été un incroyable entrepreneur dans cette fonction, prenant des risques et assumant un travail hors de proportion avec son engagement de bénévole.

Lorsque les conditions administratives n'ont plus permis à l'Union Régionale d'assumer cette tâche, il a été le moteur qui a permis de constituer la Coopérative Provence Forêt, c'était il y a une quinzaine d'année. Il avait tout récemment décidé de prendre du recul et de ne plus assurer la présidence du Syndicat du Var.

A sa famille, et à tous nos amis forestiers du Var, qui ont perdu un mari, un père, un grand père et aussi un grand forestier, nous présentons nos très sincères condoléances.

Samedi 18 mai

Journée syndicale à Lambesc

Rendez-vous: 8 h 45 précises

Programme, plan d'accès
et bulletin d'inscription en annexes

(Merci de nous en faire retour avant le 8 mai)

L'humeur du faune:

À vos marques,.. Prêts?
Un départ à ne pas rater !

"Il est des périodes qui semblent sourire". C'était il y a tout juste un an, lorsque je vous écrivais cette invite pleine de promesses. Depuis, l'Assemblée Générale de votre Syndicat a été l'occasion de découvrir que le marché du bois, même s'il reste insuffisamment rémunérateur, entrainé dans une tendance lourde d'accroissement de la demande. Dans notre région tout particulièrement, deux gros clients se mettent en situation de vous acheter vos bois dès 2013.

Et pas qu'un peu! Rendez-vous compte: c'est comme si on avait construit deux autres usines de la taille de Tarascon!

De quoi alerter tous les acteurs publics et privés: il faut rationaliser l'offre, à la fois pour qu'elle soit à la hauteur de la demande, et pour éviter toute dérive de surexploitation ici et d'abandon ailleurs. Plus que jamais la mobilisation des propriétaires est indispensable. Mais de votre côté, amis forestiers, ne ratez surtout pas cette occasion de vous grouper; c'est le meilleur moyen de garantir l'équilibre de l'exploitation face à cet appel d'air, pardon: de biomasse.

Pendant que l'État met en place un comité de suivi des approvisionnements, précisément pour veiller à cet équilibre, Fibre Excellence (nouveau nom de l'usine de Tarascon) met en place un dispositif de prospection de la ressource et invite l'ensemble des acteurs à les rejoindre dans cette démarche, tandis que les deux gros clients nouveaux, Inova à Brignoles et E.On à Gardanne, se proposent, avec des méthodes différentes, de participer à l'animation du regroupement des propriétaires via les ASL.

suite page 2

suite édito

Depuis, cette idée a fait son chemin, elle est désormais portée par notre Union Régionale et France Forêt Paca.

L'explosion de la demande de bois récemment exprimée, entre autre, par les décisions du CRE IV a été l'occasion pour nous de relancer le débat; vous en trouverez de nombreux extraits à la lecture des lignes qui suivent.

Mobiliser plus de bois, mais à quelles conditions, avec quels moyens et à quel prix?

Dans notre précédent numéro, j'avais déjà évoqué cette préoccupation et j'ai proposé à plusieurs de nos partenaires de se joindre à nous pour conforter nos réflexions; c'est ainsi que s'est constitué le groupe de travail " le prix de mon arbre ". Je remercie ici tous ceux qui ont consacré un peu de leur temps pour apporter leur expertise à ce sujet et notamment l'association des Communes Forestières, la société Alcina et la Coopérative Provence Forêt, et bien sûr les membres du syndicat qui ont été présents.

Notre prochaine assemblée générale sera l'occasion de vous présenter les premières conclusions de ce groupe de travail. Mais nous ne comptons pas en rester là, le travail est loin d'être terminé, il est passionnant et je vous invite à nous rejoindre afin de le poursuivre l'année prochaine, peut-être sous une nouvelle forme, nous en parlerons le 18 mai... A bientôt!

Gérard Gautier

suite humeur du faune

Parallèlement, deux orientations sont esquissées qui vont dans le sens souhaité par le Syndicat: d'une part des contrats d'approvisionnements à moyen terme sont proposés avec des formules d'indexation des prix, d'autre part les prix de départ devraient être un peu moins décourageants que ceux que vous avez connus ces dernières années. Enfin, l'expérimentation de collecte des rémanents est aussi à l'ordre du jour.

Dans ce paysage, si tout le monde parvient au bout de sa démarche, et si les propriétaires répondent présent, c'est une véritable révolution qui se présente. Et pas pour demain, c'est déjà parti: presque la moitié des besoins sont déjà couverts par des promesses de vente, voire des contrats fermes. Ne restez pas hors course!

Pour moi qui vis dans la forêt, cette perspective peut être la meilleure ou la pire, selon que vous, propriétaires, prendrez l'opportunité à bras le corps ou pas: il ne s'agit pas de piller le patrimoine, mais de maîtriser enfin la relance d'une véritable gestion durable de la forêt au vrai prix dégageant les moyens de sa sylviculture. Votre Syndicat se met en ordre de bataille pour cela.

Vous avez tout en main. Pas de "laisser-faire" coupable, mais pas d'attentisme non plus: ne laissez pas dormir vos bois, ...qui croissent dans l'attente du prochain incendie. Il est temps!

Sylvain

Journée des Présidents à Paris - Fédération des Forestiers Privés de France

Les groupes de travail composés d'administrateurs des différentes régions ont présenté leurs conclusions, pour débat, lors de la réunion des Présidents de Syndicats. Il s'agissait d'élaborer la position de la forêt privée sur des problèmes majeurs pour lesquels notre rôle et nos attentes sont forts.

Le programme carbone: il s'agit d'une expertise complexe pour laquelle nous nous sommes organisés pour travailler de manière cohérente:

- approfondir l'expertise carbone
- structurer une offre de projets carbone

C'est un enjeu d'avenir. Une forêt gérée est une pompe à carbone déjà existante. Nous en attendons une juste rémunération.

Le programme eau: un triple constat:

- la qualité de la ressource en eau se dégrade
- les traitements de potabilisation coûtent cher
- les captages en forêt sont recherchés car l'eau y est de bonne qualité à condition de mener une sylviculture adaptée sur certains bassins versants.

La question est: comment rémunérer ce service? Un travail concerté est mené depuis plusieurs mois.

La Fédération souhaite faire des propositions au gouvernement sur la prochaine « loi d'avenir » qui portera sur l'agroalimentaire et la forêt.

Sept groupes de travail ont élaboré nos propositions, dont le fil conducteur est de favoriser une gestion dynamique des forestiers en proposant des outils opérationnels. La première exigence est de demander une partie forestière distincte dans la loi, c'est-à-dire avec un rapporteur particulier.

L'objectif est que chaque propriétaire soit acteur et gestionnaire.

A propos du foncier: un droit au regroupement.

Faire évoluer la procédure sur la réglementation des regroupements; accessibilité des massifs; favoriser les échanges et cessions de parcelles; initier des démarches de gestion concertée.

Rapports avec les SAFER: encourager les actions locales de concertation, à condition que les forestiers restent maîtres du jeu.

Aide à l'investissement: projet Forêt Bois pour la France; fond stratégique carbone forêt.

Fiscalité: élargir la portée du Défi Forêt ainsi que celle du Défi Travaux.

DEFI Contrat: étendre son accès à la gestion concertée (crédit d'impôt dans le cadre d'un PSG concerté).

TVA réduite (5,5%) pour les opérations relatives au bois énergie ou dans le cadre d'un PSG concerté.

Taxe foncière: réaffecter la totalité des centimes forestiers au profit des forestiers.

Suppression si les parcelles forestières sont soumises à un zonage environnemental.

Simplification administrative: prééminence du Code Forestier sur celui (entre autre) de l'environnement.

Chasse: conformité des schémas départementaux de gestion cynégétique avec les orientations régionales de gestion de la faune et de ses habitats (ORGF).

Rééquilibrer la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

ACCA (association communale de chasse agréée):

- possibilité de retirer son territoire, modifier les seuils d'opposition

- suppression des réserves

- indemnisation des dégâts en forêt

Regroupement de la gestion:

PSG concerté: facilitation par le CRPF

Choix d'un opérateur (si nécessaire)

Le PSG concerté doit être le résultat des attentes des propriétaires.

La seule contrainte envisagée pour les propriétaires réfractaires sera le non accès possible aux aides publiques ou aux défiscalisations.

Daniel Quilici

Assurer nos forêts contre l'incendie: C'EST POSSIBLE !

Les forestiers des régions françaises les plus productives avaient la possibilité d'assurer leurs forêts à des taux certes assez élevés.

En région méditerranéenne, ce qui était possible pour les autres régions françaises nous a toujours été refusé à cause du risque incendie.

Depuis les grandes tempêtes de 1999, puis de 2009, la question de l'assurance est devenue un thème de réflexion récurrent pour notre Fédération Nationale.

Un groupe de travail s'est penché sur la question depuis plus d'un an, les différents freins à l'assurance, les points de blocages ont été analysés avec des professionnels de l'assurance: quelle serait la meilleure formule pour inciter une majorité de propriétaires forestiers à souscrire un contrat d'assurance et permettre ainsi une mutualisation pouvant offrir enfin des garanties sérieuses pour tous, sans exclusions et à des prix raisonnables.

Un cahier des charges a été ainsi défini et un appel d'offres a permis de sélectionner un courtier, le groupe Verspieren, et une compagnie d'assurance, Lloyd's qui aujourd'hui font une offre: " **Sylvassur** ". Celle-ci nous permet d'assurer nos forêts

méditerranéennes contre l'incendie et les tempêtes et ce d'une manière volontaire, à la carte, le tout pour un tarif très attractif.

Le principe fondamental de ce contrat est de permettre à l'assuré d'ajuster précisément la couverture à son propre risque et à un niveau de prime qu'il lui est possible de payer.

Pour cela, le contrat fait intervenir plusieurs paramètres au choix:

- Le choix des parcelles: sur la base du cadastre ou de votre PSG; les parcelles non boisées peuvent être exclues. Le fait de pouvoir choisir les parcelles assurées est déterminé pour l'économie du contrat, en effet il n'est pas obligatoire d'assurer la totalité de sa forêt.

- Le choix de la valeur garantie: un taillis de chêne valorisé en bois bûches n'a pas la même valeur qu'une futaie de pin d'Alep mal conformée, et dont la destination finale sera la trituration. La valeur garantie est déclarée par le propriétaire en fonction de l'âge normal d'exploitabilité et de la destination des bois, mais également en prenant en compte les travaux éventuels de remise en état après sinistre (restauration terrain incendié). Ces valeurs sont indexées dans le temps.

- Le choix du seuil de sinistralité autorise une indemnisation totale à 50%, 65% ou 75% de la surface sinistrée. Ce paramètre est aussi variable parcelle par parcelle.

Ce contrat est exclusivement réservé aux adhérents de Syndicats affiliés à la Fédération des Forestiers Privés de France.

Celle-ci a mis en place une organisation pour conseiller et accompagner chaque propriétaire dans sa démarche d'assurance: Forestiers Privés de France Services est la structure créée à cet effet; elle a de plus pour objectifs de:

- faire la promotion du produit assurance
- renseigner les adhérents sur le contrat, modalités, tarifs.
- conseiller le propriétaire pour assurer sa forêt.
- constituer le dossier complet.
- transmettre au courtier pour validation et édition de l'offre.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez vous rendre:

- sur le site de la Fédération:

www.foretpriveefrancaise.com

- à l'adresse mail dédiée:

sylvassur@foretpriveefrancaise.com

- téléphoner au **01 47 20 66 55**

Gérard Gautier

Les PSE: un nouvel acronyme à connaître

Nous avons souvent écrit dans ces colonnes que si nos forêts ne produisaient pas de bois de qualité, elles produisaient d'autres valeurs tout aussi honorables. La loi d'orientation forestière de 2001 a bien désigné ces valeurs en attribuant trois fonctions à la forêt: la fonction de production ligneuse, la fonction environnementale et la fonction sociale.

A la suite de la promulgation de cette loi, le code Forestier prévoit dans son article L-121-2: " la politique forestière privilégie les mesures incitatives et contractuelles, notamment par la recherche de contreparties pour les services rendus en assurant les fonctions environnementale et sociale lorsqu'il en résulte des contraintes ou des surcoûts d'investissement et de gestion ".

Au niveau international, en 2007 déjà, la cinquième conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe engageait les pays signataires à " faciliter le développement et la mise en oeuvre des mesures qui peuvent comprendre des outils économiques tels que les paiements pour les services environnementaux, PSE... ".

Plus de 65% de la valeur économique des forêts méditerranéennes proviennent des produits non ligneux et des services qu'elles produisent. Or la majorité de ces richesses reste en dehors des marchés traditionnels et ne revient pas aux propriétaires et gestionnaires forestiers, alors que

ce sont eux qui la produisent par leurs pratiques. N'a-t-on pas vu des offices de tourisme " vendre " du paysage!

Ainsi, les PSE sont définis comme une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental bien défini - ou une gestion de l'espace garantissant l'accomplissement de ce service - est acheté par le bénéficiaire, si et seulement si la réalisation du service est effectivement assurée par le fournisseur du service.

Il existe différents exemples de contrats passés pour des PSE dans différentes régions de France, notamment ceux concernant la qualité de l'eau: la Société des eaux de Vittel est engagée depuis 1993 dans un programme de PSE afin de préserver la haute qualité des eaux de son aquifère. Le programme couvre l'ensemble du bassin d'alimentation du captage soit une superficie de 5100 ha au pied du massif des Vosges.

Le programme de compensation financière concerne les 27 fermiers du bassin versant; en échange, les éleveurs laitiers s'engagent à de meilleures pratiques.

Dans notre région le projet Sylvamed est un programme Européen qui s'est déroulé depuis trois ans, sur le thème: " Biens et Services Environnementaux ".

Il est porté par l'association ARCMED, et se termine en août 2013.

Différentes organisations forestières du

bassin méditerranéen participent à ce travail: Espagne, Italie, Grèce et France.

Les différentes étapes du projet ont été :

- un diagnostic, état des lieux, sur chacun des thèmes suivants: eau, accueil du public, cueillette....
- des opérations pilotes montées pour chaque thème.
- au final, un guide des bonnes pratiques sera édité.

Les Crpf des régions Paca et Languedoc Roussillon ont été des acteurs de ces opérations pilotes.

Louis Michel Duhén, directeur adjoint du Crpf Paca présentera cette démarche en complément de notre débat sur " le prix de mon arbre " lors de notre prochaine AG.

Comment les PSE peuvent être intégrés ou peuvent ils compléter "le prix de mon arbre"?

Pour préparer cette présentation, il a été mis en ligne un questionnaire destiné aux propriétaires forestiers et consultable sur le site ci-dessous (cliquez sur le lien ou faites un "copier-coller" dans votre navigateur):

https://docs.google.com/forms/d/1QHJIZr_Gd8rISg_73i0qm_vg_5hgnbtz1i27k9-No/viewform?sid=3894547bc914dc98&token=B8_Z7j0BAAA.8r304pVa3JeT01lgaFeqbQ.5cRjMpL_2KZakwOYNjHrQA

Merci d'y consacrer quelques instants.

Gérard Gautier

Natura 2000 sur le massif de l'Arbois

Une réunion Natura 2000 s'est tenue à Velaux le 21/01/2013 et avait pour objet principal la finalisation de la charte Natura 2000 pour ce massif. La réunion était animée par Mme Sourribes, responsable de la mise en œuvre du document d'objectif.

Étaient présents la quasi-totalité des organismes concernés par la forêt, le Syndicat des Propriétaires Forestiers était représenté par les deux délégués de massif, Mme Jouve et M. Pieulle.

Le document d'objectif ayant été validé, sa mise en œuvre a commencé. Les différents sites sensibles ont été identifiés, hiérarchisés et cartographiés en fonction de l'intérêt à protéger la flore et la faune.

Les sites du Bassin du Réaltor et du Grand Vallon ont été reconnus comme étant prioritaires. La zone la moins sensible serait sur la partie du Massif située sur la commune de Ventabren (plateau du cimetière et la Plaine du Banc).

Question - Réponses :

Question - Quel sera l'impact sur la faune et la flore de l'élargissement de l'axe routier Aix-TGV au niveau du Bassin de Réaltor?

Mme Sourribes répond - La Roselière ne sera pas impactée car elle est située au nord du Massif.

SPFS13 - Y aura-t-il des contrats Natura 2000 sur la commune de Ventabren?

Mme Sourribes répond - Non, dans un premier temps la priorité sera donnée aux zones répertoriées comme plus sensibles.

SPFS13 - Ne pourrait-on pas organiser une réunion de tous les organismes concernés par la gestion de ce massif, pour élaborer un plan global de gestion qui, tout en protégeant la faune et la flore, permettrait de remettre en route l'exploitation de la forêt (ceci permettrait également la diminution des risques incendie) ?

Mme Sourribes - Il n'est pas du ressort de Natura 2000 d'organiser une telle réunion.

Mr Straudo (Président du SIMA) - Ce n'est pas de la compétences du SIMA, mais peut être que la CPA pourrait en être l'initiatrice dans le cadre de la charte forestière qu'elle a élaborée.

La charte Natura 2000 comprend 14 fiches, commentées par Mme Sourribes.

Aucun contrat ne pourra être signé si le demandeur n'a pas signé la fiche correspondant aux travaux qu'il veut mettre en œuvre. Par exemple, une société de chasse ou un détenteur de droit de chasse ne pourront pas obtenir l'aide de Natura 2000 s'il n'ont pas signé la fiche « Activités cynégétiques » interdisant tout lâcher de gibier d'élevage sur leur territoire.

Les contrats Natura 2000 n'ont pas d'objectifs DFCI.

La mise en œuvre des contrats s'appuie sur la hiérarchisation des enjeux à l'échelle du site. Dans le cas du projet pastoral de Vitrolles, cette priorité a été renforcée par la présence d'un enjeu DFCI fort. Un débroussaillage alvéolaire de 13 ha permettra le passage d'un troupeau sur une surface de 150 ha.

Pour tout renseignement concernant Natura 2000, s'adresser à Mme Sourribes à l'adresse suivante :

sourribescv.sima@gmail.com

Robert Pieulle

Rencontre avec les Forestiers-Sapeurs (FORSAP) du Conseil Général B-du-Rh.

Le jeudi 28 mars 2013 été organisée sur l'initiative de Monsieur Philippe LAMINE, chef de service et sous directeur à la Forêt, responsable des Forestiers-Sapeurs, une réunion de présentation des « Forsap ».

Cette réunion a permis aux membres du bureau et aux délégués de massif de notre Syndicat de découvrir l'ensemble de ces services et des responsables:

Aubagne: Robert GILLI

Lambesc: Hervé DELAUTRE

Peyrolles en Provence: Joël ANDRE

Châteauneuf-Les-Martigues: Ph. MERIC

Peynier : Sauveur VINCI

St Rémy de Provence: Pascal JAUFFRET

Ainsi que Lionel LONG et Vincent GOMEZ, Service Relation aux Collectivités Locales.

Les Forestiers-Sapeurs sont chargés, en période d'été, des patrouilles de surveillance et d'interventions sur feux naissants dans le cadre du dispositif de prévention des feux de forêt du Département, sous la responsabilité du Préfet. Le reste de l'année, ils travaillent en forêt à l'entretien des bandes de sécurité en débroussaillant le long des pistes DFCI...

Un accord de principe a été mis en place avec le Syndicat, à savoir que, lorsque des travaux sont effectués sur des propriétés forestières privées, le chef d'unité a com-

me référant forestier le délégué du massif concerné dont la liste lui a été remise.

Il a été également rappelé les diverses interventions du Département concernant notamment les aides financières auprès des propriétaires forestiers par le biais de leurs « ASL », sous forme de subvention pour broyage de rémanents après coupe et également la possibilité pour l'entretien des programmes « Tazieff ».

En ce qui concerne les subventions pour broyage, il a été pris acte que M.Lamine était prêt à étudier avec les élus les nouvelles formes qu'elles pourraient prendre.

Jean-Pierre Mante

Charte Forestière de la CPA

Depuis deux ans, le Syndicat des Forestiers Privés des B-du-Rh. est associé aux travaux de la charte Forestière de la CPA.

Le 5 février 2013, par la signature de cette charte, l'ensemble des partenaires de la CPA ont officialisé leur engagement.

Ce document, réalisé par le service Forêt de la CPA animé par Guillaume Pique, s'est attaché à réaliser un diagnostic technique du territoire, à mettre en évidence les enjeux, les orientations et les stratégies, à définir un programme d'actions.

Une première réunion de cadrage a été programmée afin de mettre en œuvre les premières actions.

Vous pouvez obtenir l'intégralité de ce document sur demande auprès du Syndicat.

Gérard Gautier

Forêt et Métropole, vers une compétence orpheline ?

Dans le cadre du projet de Métropole qui devrait regrouper 6 intercommunalités au sein du département des Bouches du Rhône, se pose la question du devenir de la compétence forêt.

Aujourd'hui au moins 3 communautés: Pays d'Aix, Salon de Provence et Pays d'Aubagne, animent une réelle politique de gestion des massifs forestiers et des espaces naturels sur leur territoire.

Au-delà des financements, des travaux de mise en protection contre les incendies, et

de l'entretien des massifs au sein de chaque PIDAF, c'est un ensemble de compétences et d'objectifs liés à cette politique qui a pu voir le jour, notamment en Pays d'Aix, avec les chantiers d'insertion, la Charte Forestière, l'aide aux communes, les partenariats avec l'ensemble des acteurs: Syndicats des propriétaires, Coopérative, CRPF, exploitants etc...

Demain, il y a un risque de perdre cette dynamique dans la mesure où cette compétence facultative échappe au projet de

Métropole. Il serait question alors d'un retour aux communes puisque les intercommunalités sont vouées à disparaître.

Cette problématique ne doit pas nous échapper, alors que l'ensemble des acteurs semble être en plein élan pour conduire enfin une véritable politique raisonnée. Il ne serait pas sérieux que cette énergie se trouve soudain orpheline.

Philippe Charrin

Maire de Vauvenargues

Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix
Délégué à la Forêt et aux Espaces Naturels.

Réunion des ASL et des Délégués de Massif du 7 janvier 2013

Au cours de cette réunion, il a été rappelé l'importance du rôle des délégués de massif qui, sur le terrain, doivent être les interlocuteurs de nos partenaires et des pouvoirs publics.

Ils doivent être également le relais avec les autres propriétaires forestiers, leurs voisins, et faire le lien avec les ASL, bien que très souvent le délégué de massif est aussi un animateur de l'ASL.

L'accent a été mis sur les réflexions engagées au sein du syndicat suite à la forte demande de bois énergie et notamment les

demandes liées à l'autorisation d'exploiter deux usines de cogénération (Inova à Briegnotes et Eon à Gardanne).

Chaque délégué a pu présenter la situation et les actions conduites sur le terrain.

En fonction des zones géographiques ces opérations sont très différentes mais globalement le Syndicat est de plus en plus présent et écouté même s'il reste toujours des réunions où nous ne sommes pas invités par manque d'information.

Il serait souhaitable que chaque délégué prenne contact avec l'adjoint en charge de

la forêt dans sa commune afin de lui présenter notre Syndicat. De même, un effort doit être fait afin de ne pas laisser la chaise vide lorsque nous avons connaissance d'une réunion, afin de bien rappeler que dans notre département 70 à 80% des forêts sont privées.

Enfin, de nouvelles réunions autour de thèmes plus ciblés: « doctrine du Syndicat », « subventions et servitudes », « réunion avec les chefs d'unité des Sapeurs Forestiers » devraient nous permettre de nous retrouver plus régulièrement.

Guy Roubaud

Réunion « Forêt Modèle » à Aubagne

Le programme d'actions de Forêt Modèle a démarré avec l'action **Acceptation sociale de la coupe de bois** à l'Agglo du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Il a été décidé la mise en place de plusieurs phases:

1. Création d'un groupe de réflexion «acceptation sociale de la coupe», la démarche de l'action devant répondre aux attentes des acteurs du territoire. Les acteurs jouant un rôle dans cette action se sont réunis le 6 février 2013 à l'Agglo d'Aubagne et du Pays de l'Étoile. Étaient présents le Syndicat, la Région PACA

«Forêt», la Sté du Canal de Provence, le «CRPF PACA», les Communes forestières, «PEFC PACA» et la Coop. Provence Forêt.

2. Mettre en place la conception d'outils de communication pour le grand public et les propriétaires forestiers, par la pose de panneaux mobiles explicatifs à mettre sur les chantiers. Organiser un atelier expliquant le fonctionnement de la filière bois et faire comprendre que la coupe s'intègre dans une logique de filière locale et durable par l'exploitation de type DFCL et hors DFCL.

3. Concevoir les outils de communication à destination des propriétaires forestiers par la création d'un livret-guide présentant les bases de la gestion forestière aux propriétaires et mettre en place la Formation: faire comprendre la logique d'une filière forêt-bois locale et l'intérêt de gérer et d'exploiter sa forêt.

4. Faire des réunions mi-salle/mi-terrain pour expliquer les coupes d'éclaircies classiques et de DFCL.

Réunion productive d'idées à concrétiser...

Jean-Pierre Mante

Le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume

Depuis déjà plusieurs années, il était question du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume. Désormais a été créé le syndicat de préfiguration du PNR

À la différence d'un Parc National, un PNR n'est pas associé à des règles particulières de protection de la faune et de la flore. Il ne s'agit pas d'une réserve naturelle, mais d'un espace où l'on recherche un développement respectueux des équilibres, voire une solution de maintien d'activités traditionnelles en déclin.

La création d'un parc nécessite une labellisation de l'État et doit concerner un territoire remarquable, dont il est souhaitable de protéger la qualité paysagère et le patrimoine naturel, historique ou culturel. La Charte d'un parc naturel régional définit le programme de conservation, d'étude et de développement à mettre en œuvre sur le territoire, généralement sur une période de 12 ans.

Au vu de la richesse de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, la Sainte-Baume avait fait partie, dès la fin des années 1980, des zones répertoriées comme éligibles au titre de la politique régionale des " Parcs naturels régionaux " en Provence Alpes Côte d'Azur.

En 2008, la forte mobilisation des élus du territoire relance le projet de création d'un Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. En 2009, le président de Région Michel Vauzelle annonce le lancement de la création du PNR sur 28 communes dont, dans notre département Aubagne, Gémenos, Cuges-les-Pins, Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse et Roquevaire.

De 2010 à 2012, après une phase de concertation, le syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume est constitué. Il réunit autour du projet 26 communes, les 6 établissements publics de coopération intercommunale, les Conseils Généraux du Var et des Bouches du Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'année 2013 signe le démarrage de l'élaboration de la Charte du territoire qui définit les orientations politiques du territoire pour répondre aux missions des Parcs naturels régionaux.

Quelles conséquences pour nos forêts ?

Le classement en PNR ne doit apporter aucune réglementation supplémentaire en matière de gestion forestière.

Les pratiques tenant compte de la multifonctionnalité des forêts (fonctions sociales et paysagères, économiques et écologiques) sont par contre soutenues et valorisées par le projet de territoire. Le Parc Naturel Régional peut aussi être un atout pour la constitution et la professionnalisation de la filière forestière locale.

Quoiqu'il en soit, la politique de gestion forestière à l'échelle du territoire est définie par les élus du syndicat mixte sur la base d'un travail de concertation avec les habitants et propriétaires forestiers dont les syndicats, les ASL concernées et le CRPF.

Quel planning avant la labellisation PNR ?

2013: Actualisation du diagnostic et concertation des habitants et des propriétaires forestiers.

La concertation se fait au travers de réunions publiques et de groupes de travail pour la construction du diagnostic.

Mars: réunions publiques d'information; elles ont eu lieu les 11,13,14,15 mars.

Avril: groupes de travail par collèges géographiques: quelle vision du territoire par ses habitants? Réunion publique spécifique organisée à l'attention des propriétaires forestiers.

Mai: présentation du résultat des groupes de travail.

Juin: groupes de travail sur les thématiques du territoire.

Juillet: restitution des groupes de travail.

Novembre et Décembre: présentation du diagnostic aux habitants.

2014-2015: Rédaction de la charte sur l'avis de commissions thématiques, du conseil scientifique et du conseil de développement (organisme ouvert aux citoyens du projet de Parc).

Vos Syndicats des Bouches du Rhône et du Var sont d'ores et déjà présents, nous avons établi des contacts qui se promettent fructueux avec le président et les responsables du syndicat mixte, n'hésitez pas à vous manifester auprès de nous ou de prendre contact avec le Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR de la Sainte-Baume:

Siège administratif : Mairie
31, Avenue G. Clemenceau
83136 LA ROQUEBRUSSANNE
Tel : 04.56.09.99.40 Fax : 04.98.05.91.69
<http://www.pnr-sainte-baume.fr/>
Pour toute question sur les PNR:
www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

Les chiffres clés de la forêt régionale

L'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne éditée pour la deuxième année les " Données et chiffres-clés de la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur ". Cette publication annuelle rassemble les principaux indicateurs permettant de caractériser la forêt régionale et ses activités.

L'état des lieux de la forêt régionale

Les " Chiffres clés " constituent ainsi un outil d'analyse des espaces forestiers à l'échelle régionale. Ils présentent une synthèse des problématiques forestières et de leur évolution.

A destination des acteurs de la forêt et du bois, cette publication apporte des éléments statistiques et géographiques permettant de mieux appréhender les dynamiques et activités forestières à l'œuvre en région.

Elle s'appuie sur des sources diverses et variées telles que les données des acteurs forestiers, mais également d'autres organismes (CRIGE, INSEE, IGN...).

Mutualisation et partage de l'information forestière

Les " Chiffres clés " sont issus de la mutualisation des informations forestières con-

duite au sein de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne. Chaque partenaire contribue à alimenter et actualiser la base régionale de données forestières. Ainsi l'Etat, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la coopérative Provence Forêt, les syndicats de propriétaires forestiers, Bois des Alpes, Forestour, etc., participent activement au partage des connaissances sur la forêt.

Participation à la réflexion prospective sur la forêt

L'analyse proposée par les " Chiffres clés " apporte les éléments clés nécessaires à la prise de décision des élus et acteurs régionaux. Elle a donc vocation à enrichir une réflexion prospective de la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur, prémices de l'élaboration des politiques forestières à venir.

Les outils de l'Observatoire

Accessible à tous, cette publication offre une analyse simple et synthétique de la forêt régionale. Pour répondre à des besoins plus précis des acteurs locaux, l'Observatoire met à leur disposition la cartothèque interactive sur son site internet

www.ofme.org. Cette dernière permet d'adapter la production cartographique et statistique aux demandes des territoires.

Enfin, l'Observatoire répond à des demandes spécifiques d'informations et de données, ce qui permet d'intégrer la composante forêt-bois dans une étude ou un projet d'aménagement du territoire ou de développement forêt-bois.

Le site d'information sur la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Instrument essentiel de la diffusion de l'information forestière au sein de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne, le site www.ofme.org a été mis en place dès 2001.

Il met notamment à disposition un espace d'actualités, un ensemble documentaire de référence et une cartothèque interactive.

Extraits de la plaquette éditée par l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne, disponible sur internet

http://www.ofme.org/documents/Chiffres-clés/Chiffres_cles_2011_pl_web-link.pdf

François Jauffret

Ateliers IAA & bois: rencontres régionales pour la filière bois

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle « Loi d'avenir » sur la forêt, l'Etat, via le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et le ministère du redressement productif, en association avec les Régions de France, ont lancé les « rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois ». L'objectif de ces rencontres est de présenter en mai 2013 un plan d'action concret et opérationnel, nourri par les travaux réalisés en région.

Il s'est agi de mobiliser l'ensemble des acteurs des filières bois dans les territoires et de conduire la réflexion à partir de 4 thèmes de travail dont, pour la région PACA:

1. Emploi et formation, attractivité des métiers, conditions de travail.
2. Compétitivité des entreprises.
3. Stratégies collectives, dialogue professionnel et interprofessionnel.
4. Valorisation optimisée des bois par les filières.

Une réflexion a été présente transversalement dans les différents ateliers: le Financement des entreprises.

L'objectif opérationnel affiché par les organisateurs était d'être pragmatique, de formuler des propositions opérationnelles destinées à nourrir un plan d'actions national concerté, dans la perspective de la « Loi d'avenir ».

Le syndicat a été représenté dans trois de ces ateliers; ce fut l'occasion pour nous de développer à nouveau notre réflexion sur « le prix de mon arbre ».

L'atelier 4 a aussi été l'occasion de reposer la problématique de la filière bois régionale.

M. Charles Laugier, Conseiller Régional, délégué à la Forêt, a saisi cette opportunité pour rappeler de manière ferme tout l'intérêt que portait le Conseil Régional à la mise en route urgente de notre interpro.

Une restitution de ces travaux a été organisée le 29 Mars, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Gérard Gautier

Des nouvelles de Forinvest

A plusieurs reprises nous vous avons parlé de l'association Forinvest.

Nous vous rappelons que Forinvest Business Angels est l'unique réseau de Business Angels français dédié à la filière forêt-bois. Aujourd'hui, plus de 100 membres de Forinvest Business Angels accompagnent et financent des projets à fort potentiel de la filière forêt-bois et participent au développement économique, social et environnemental de notre patrimoine.

Après seulement 2 ans d'existence, Forinvest Business Angels répond annuellement à plus de 200 porteurs de projets, examine plus de 100 dossiers et sélectionne 10 dossiers pour présentation devant ses adhérents.

Depuis 2010, les forestiers investisseurs auront apporté 1,5 millions d'€ à 6 entreprises innovantes du secteur du bois, créant ainsi des centaines d'emplois, rapportant plusieurs millions d'euros de Chiffres d'Affaires avec des retombées conséquentes sur la filière forêt-bois en France.

Des réunions de présentation des projets sont faites régulièrement.

Si vous êtes intéressés pour participer à ce vaste mouvement tout en faisant un placement financier, si vous connaissez des entreprises qui cherchent des financements, n'hésitez pas à contacter l'association Forinvest - Eric Toppan, secrétaire général, et Nicolas Mathy, chargé du développement.

*Forinvest
6, rue la Trémoille - 75008 Paris
Tél: 01 47 20 36 32 / 06 51 72 51 96*

Comité Régional Biomasse

Nous avons à plusieurs reprises évoqué dans nos colonnes l'appel d'offre lancé en juillet 2010 par la Commission de Régulation de l'Énergie, CRE4, concernant les centrales à réaliser en France utilisant de la biomasse pour la production d'électricité.

Deux projets ont été retenus en 2012 dans notre région, l'un à Brignoles avec le groupe Innova, l'autre dans notre département à Gardanne avec le groupe E-On.

Dans le cadre des procédures de mise en route de ces deux projets, l'État a demandé au préfet de porter une attention toute particulière au plan d'approvisionnement en biomasse, et plus particulièrement celle d'origine forestière.

Le préfet de région a donc mis en place le Comité Régional Biomasse PACA dans lequel la forêt privée est représentée par notre Union Régionale.

A l'issue de la mise en place de ce comité Biomasse, trois groupes de travail ont été constitués et sont chargés plus particulièrement de traiter des dossiers de Gardanne et de Brignoles, et d'un point plus spécifique concernant les déchets verts et leur utilisation comme biomasse.

Le Groupe de travail mis en place par le comité régional Biomasse, concernant le dossier E-ON, s'est réuni le 19 février 2013 à Gardanne. Notre syndicat siège dans ce groupe de travail.

La feuille de route donnée par le préfet de région posait différentes questions; deux d'entre elles nous ont fait réagir et nous ont conduits à produire une contribution:

- Quelles sont les capacités des détenteurs de la ressource à passer d'une production faible à une production à grande échelle?

- Quels sont les impacts prévisibles de l'explosion de la demande sur le prix d'achat du bois et comment les prendre en compte?

Présentée au groupe de travail, cette contribution a été portée par notre Union Régionale et par l'Union régionale du Languedoc Roussillon (cf. ci-après).



"...La première question posée trouve en fait sa réponse dans celle à la seconde.

Le constat fait aujourd'hui dans nos régions méditerranéennes, et plus particulièrement dans les Bouches du Rhône, première zone d'influence du projet, est que le bois mobilisé représente environ 20 % seulement de l'accroissement biologique annuel de la forêt. Ces prélèvements, compte tenu de la situation économique du marché du bois, s'effectuent dans les zones les plus faciles des massifs.

Pour l'essentiel cette mobilisation concerne les plus grandes propriétés possédant un PSG; ponctuellement des opérations de regroupement permettent de réaliser des opérations sur plusieurs petites propriétés. Ces opérations sont souvent initiées par des collectivités, la Coopérative, ou des ASL.

C'est dire que ces prélèvements n'impactent ni le capital forestier, ni les paysages emblématiques de notre région.

L'arrivée de gros consommateurs de BE (bois énergie) ayant comme consigne de favoriser les circuits courts va considérablement modifier la donne, dès lors que devront être préservés les approvisionnements traditionnels pour l'usine de trituration de Tarascon et les chaufferies existantes ou en projet. Sans même parler des autres possibilités d'utilisation du bois: bois d'œuvre, chimie verte...

Pour mobiliser plus de bois, il faudra aller chercher le bois là où il n'est pas facilement exploitable aujourd'hui :

- soit par manque d'unités foncières suffisamment importantes du fait du morcellement;

- soit du fait de difficultés techniques à utiliser la mécanisation: pentes, état du peuplement...

- soit par défaut d'accès: manque de voiries accessibles aux grumiers proches des massifs, ou manque de desserte forestière dans les massifs eux-mêmes.

Le prix de l'exploitation forestière sera donc effectivement plus élevé.

Pour aller mobiliser ces autres réserves et prendre le bois partout où il est, il faudra donc mettre en œuvre plus de moyens ou de nouveaux moyens (peut-être à inventer).

Cette augmentation du coût d'exploitation aura une répercussion sur le prix du bois rendu, en dehors de tout effet spéculatif et sans aucun revenu supplémentaire pour les propriétaires forestiers.

C'est un premier point assez basique et qui sera d'actualité dès les premiers approvisionnements.

Il en est un second beaucoup plus complexe et qui fait appel à une réflexion soucieuse de gestion durable.

En effet quel est le déroulement de l'exploitation forestière dans notre région?

Lorsqu'une coupe est décidée, un exploitant forestier achète la coupe sur pied sous le contrôle (le plus souvent) de la coopérative, paye le propriétaire et exécute les travaux suivant les règles du code forestier (dans le meilleur des cas). Quelquefois, dans le département des Bouches du Rhône, le propriétaire a demandé et obtenu l'aide du Conseil Général pour broyer les rémanents.

La coupe est terminée et puis plus rien.

On a récolté du bois à défaut d'avoir fait de la sylviculture!

À quelques adaptations près quant aux modalités, il en est de même dans tous les départements de la zone de chalandise des deux projets en cours.

Ces pratiques n'ont aujourd'hui aucune conséquence sur le milieu naturel compte tenu des faibles prélèvements effectués depuis près de 70 ans.

Mais demain, avec l'explosion de la demande et les prélèvements qui seront nécessaires, que deviendront nos forêts s'il n'y a pas une gestion raisonnée qui soit une véritable sylviculture comme elle a été pratiquée jusqu'au début du siècle dernier?

Si en zone méditerranéenne côtière nous avons tendance à dévaloriser le bois de nos forêts, rappelons nous ce que faisaient les anciens:

- à défaut de cyprès, le pin d'Alep était utilisé dans la construction pour faire des poutres,

- le chêne servait pour le chauffage,

- avec les rémanents de coupes, à long terme les charbonniers fabriquaient du charbon de bois,

- la sève des pins était prélevée: cela s'appelait le gemmage, un mot aujourd'hui quasiment disparu.

Nous avons oublié cette culture.

La sylviculture est " la science de la culture et de l'exploitation des forêts " (dixit le petit Larousse), or depuis bien longtemps nous avons oublié la culture !

Avec l'explosion de la demande, il nous faut penser à la forêt de demain et ne pas oublier que nous récoltons aujourd'hui ce que nos grands pères ont cultivé hier et que nous cultivons aujourd'hui ce que nos petits enfants récolteront demain.

En forêt privée, pendant plusieurs années notre discours a été de prouver à nos adhérents que, s'ils ne gagnaient pas d'argent, une " opération blanche " permettait d'améliorer leur patrimoine forestier. Cela vaut aussi en forêt publique.

Aujourd'hui, compte tenu des développements annoncés d'utilisation du bois, ce discours seul risque de compromettre la gestion durable de nos forêts, et si nous n'y prenons garde, nous allons être amenés à prélever du capital forestier (en premier sûrement dans les zones les plus faciles à exploiter).

Ainsi, le prix proposé au propriétaire forestier ne peut plus être un prix résiduel, une fois enlevés les coûts habituellement pris en compte par nos techniciens forestiers: le coût du bûcheron, le coût du débardage et du transport et bien sûr les marges de chacun des acteurs...

Dans ces conditions nous devons nous interroger sur le prix de revient de nos bois dans un processus de sylviculture.

Et c'est là que se pose la question des conséquences de l'explosion de la demande sur le prix d'achat des bois.

Ne pas tenir compte de cette évolution serait gravement dommageable pour la pérennité de nos espaces naturels.

Il faudra bien alors que la notion d'économie de la forêt devienne une réalité: les détenteurs de la ressource ne pourront plus se contenter de vendre leur bois pour ce que certains nomment " le prix de la tranquillité ".

Suite page 8

suite comité biomasse

Les impacts prévisibles de l'explosion de la demande sur le prix d'achat seront donc « tous comptes faits » :

- le coût de l'animation pour convaincre et regrouper les petits propriétaires afin de constituer des unités forestières compatibles avec une gestion et une exploitation raisonnée;

- l'incidence de l'amélioration des matériels, des modes d'exploitation et de la logistique associée: moyens adaptés à la configuration des lieux (autres moyens de débardage, petits porteurs), techniques de l'arbre entier, récolte et utilisation des résidus, ...

- la création de pistes forestières, de plates-formes, la suppression des points noirs d'enlèvement et évacuation des bois, ...

- la mise en œuvre de nouvelles pratiques de commercialisation et de valorisation de « tout l'arbre »: tri des bois, arbre entier, ...

- et, venant s'ajouter aux traditionnels travaux d'exploitation, les dépressages, les élagages, les travaux propices à la régénération naturelle... ainsi que le coût de la gestion technique induite.

- demain peut-être aussi les plantations en pensant à une forêt adaptée aux changements climatiques.

Les forestiers détenteurs de la ressource vont devoir désormais agir comme des acteurs économiques incontournables qui connaissent le prix de revient de leur produit, qui en déduisent son prix de vente et qui investissent. La pérennité de la ressource est à cette condition.

La conciliation de la qualité de nos paysages, de l'acceptation sociale de l'exploitation forestière et de la conversion énergétique est à ce prix."



Vous constatez que votre syndicat reste très actif, la venue de ces deux projets est peut-être une chance pour la valorisation et la gestion de nos forêts; le débat met en jeu d'autres problématiques dans des domaines multiples et pour lesquels nous laissons les spécialistes débattre.

Par contre, pour ce qui nous concerne, c'est l'occasion de définir les exigences de la forêt privée dans le droit fil de la réflexion sur « le prix de mon arbre ».

Gérard Gautier

Agenda

Ça s'est passé:

16 novembre: Groupe de travail " le prix de mon arbre "

28 novembre: Commission des Sites

29 novembre: Réunion « Schéma d'approvisionnement territorial de la CPA »

12 décembre: Commission des Sites

18 décembre: Groupe de travail " le prix de mon arbre "

20 décembre: Réunion Charte de développement durable de la CPA

25 janvier: Groupe de travail « le prix de mon arbre »

5 février: Signature de la charte Forestière de la CPA

5 février: Réunion de bureau

6 février: Forêt Modèle à Aubagne: groupe « Acceptation sociale de la coupe de bois »

15 février: Atelier Industrie Agriculture, Agroalimentaire et bois

19 février: Groupe de travail Biomasse (E-On) à Gardanne

20 février: Groupe de travail Biomasse « déchets verts » à l'Ademe

22 février: Réunion de bureau: préparation AG.

28 février: Réunion « Schéma d'approvisionnement territorial de la CPA »

1 mars: Groupe de travail « le prix de mon arbre »

4 mars: Première réunion de préfiguration du PNR de la Sainte Baume à La Roquebrussane

7 mars: Atelier Industrie Agriculture, Agroalimentaire et Bois

13 mars: Commission des Sites

15 mars: Réunion de bureau et Conseil d'administration.

15 mars: Réunion avec M. le Maire de Lambesc: préparation de l'AG.

18 mars: Groupe de travail Biomasse (E-On) à Gardanne

19 mars: Réunion Charte Forestière CPA

20 mars: Journée des Présidents à la Fédération des Forestiers Privés à Paris.

21 mars: Groupe de travail Biomasse « déchets verts » à l'Ademe

29 mars: AG de PEFC à La Roquebrussane (Var)

5 avril: Groupe de travail « le prix de mon arbre »

Ça se passera:

12 avril : anniversaire d'Alcina à Caveirac (Gard)

16 avril : réunion des forestiers privés du Parc Naturel régional de la st Baume

20 avril : rencontres 2013 des Forestiers Privés Gardois

22 avril : assemblée générale constitutive de Forêt Modèle

25 avril : Groupe de travail " le prix de mon arbre "

26 avril : Assemblée Générale SFPS 83

26 avril : Inauguration de la ferme de Beaurecueil

Journée syndicale à Lambesc

le samedi 18 mai 2013 à 8 h 45

**Assemblée Générale
avec élection du Conseil d'Administration,
débat « Le prix de mon arbre »**

*Merci de nous retourner votre bulletin de participation
avant le 8 mai*

24 mai : Assemblée Générale de la coop. Provence Forêt